

LA GAZETTE

N° 153 – MAI 2024

www.pechabou.fr – mairie@mairie-pechabou.fr – 05 61 81 76 33



PECHABOU PASSE À L'AUTOCONSOMMATION ÉLECTRIQUE PARTAGÉE



LE CHARME HORS D'EAU



BALADES ET COURSES AU MERLET

Autoconsommation électrique partagée, un nouveau projet pour Pechabou

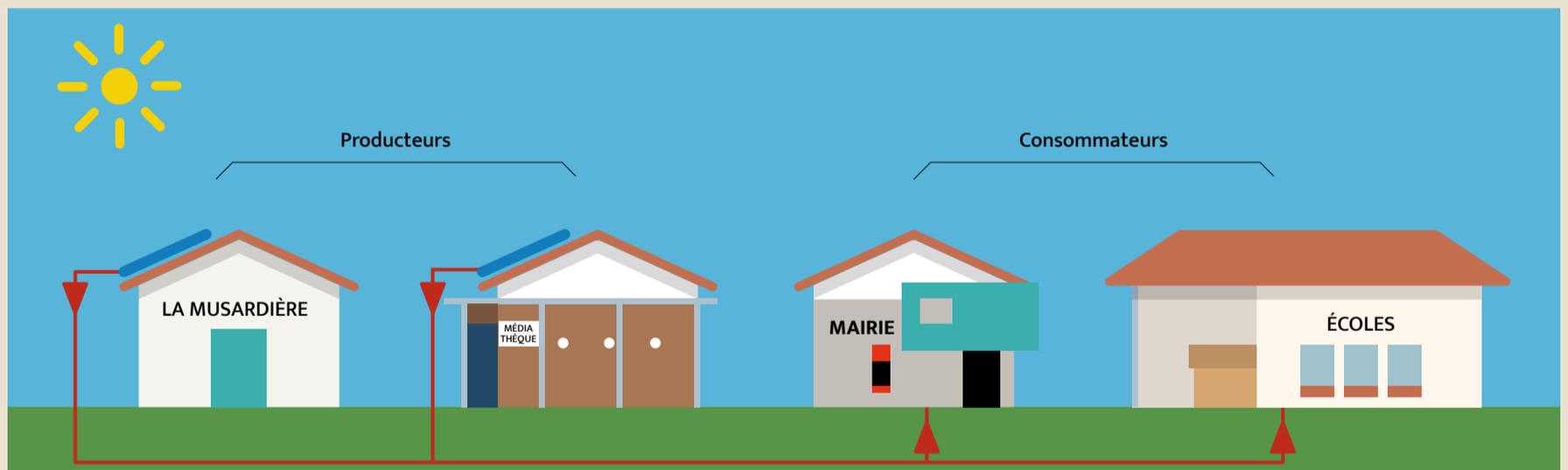
Peut-être le regard des promeneurs pechaboliens a-t-il été attiré par deux nouveautés sur les bâtiments communaux : des panneaux photovoltaïques ont fait leur apparition sur le toit de la médiathèque et sur celui de la salle de la Musardière, la part active de la commune à la transition énergétique de son territoire.

Des panneaux de ce type étaient déjà en place sur le toit de la mairie depuis 2019 (voir *La Gazette* n° 138 d'octobre 2019). Cette installation de 3 kW couvre une partie des besoins de la mairie en électricité. À cela, grâce aux panneaux de la médiathèque et de la Musardière, s'ajoutent désormais environ 30 kW¹

de puissance installée totale. Stratégiquement positionnés sur les toits les mieux exposés au soleil pour assurer une production d'électricité significative, ces panneaux couvriront environ 20 % (≈ 7 500 €) de la consommation annuelle des bâtiments communaux (médiathèque et salle de la Musardière, mais également la mairie et les deux écoles).

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

L'autoconsommation consiste à utiliser l'électricité que l'on produit soi-même. L'autoconsommation collective, un dispositif encadré par les textes législatifs et réglementaires, permet de partager entre plusieurs consommateurs (ici, les bâtiments



1. Le Wc représente la puissance électrique maximale pouvant être fournie par un panneau photovoltaïque dans des conditions de température et d'ensoleillement standard.

Énergies renouvelables, on accélère

La Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (Loi APER) du 10 mars 2023 a pour vocation le développement des énergies renouvelables sur l'intégralité du territoire national.

Cette loi prévoit l'établissement par les communes de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) par catégorie de types d'installations de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermie, biomasse...). Ces ZAENR sont définies sur les espaces construits et à construire, pour l'essentiel en zone urbanisée. Aussi les sur-

faces identifiées pour les différents types d'énergies renouvelables sont très similaires entre elles, voire identiques. Ces ZAENR ne couvriront pas les zones agricoles et les zones naturelles. À noter que pour certaines filières, aucune zone n'a été identifiée, en particulier lorsque le potentiel n'existe pas, ou lorsque la situation communale n'est pas adéquate pour cette énergie (hydroélectricité, éolien...).

L'établissement de ZAENR facilite la mise en place de projets d'énergies renouvelables. Les projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. Ces zones ne garan-

municipaux) l'électricité produite localement. Lorsque la production est supérieure à la consommation, le surplus est réinjecté dans le réseau général par un mécanisme de revente, qui viendra réduire la facture électrique de la commune.

L'autoconsommation collective n'est pas réservée aux communes. Elle concerne aussi les entreprises et les particuliers regroupés au sein d'une entité juridique (association, coopérative...) créée pour le projet.

Ce dispositif permet d'optimiser l'utilisation de la production, de favoriser l'autosuffisance énergétique et de réduire la dépendance aux énergies conventionnelles. Il contribue à la transition vers un système énergétique plus durable et respectueux de l'environnement.

Pour la commune, il permettra aussi de réduire la facture d'électricité.

MIEUX CONSOMMER

N'oublions pas que la meilleure source d'énergie pour nos activités humaines reste celle que nous ne consommons pas!

75 % de l'électricité que nous consommons en France provient des centrales nucléaires, et dans les périodes de forte consommation, des centrales à gaz peuvent être mises à contribution. Ces dernières contribuent au changement climatique par émission de gaz à effet de serre (source : ADEME).

Il existe des solutions pour réduire notre consommation d'électricité et faire du bien à notre portefeuille et à



la planète.

- Débrancher les appareils électriques (télévision, ordinateur, petit électroménager...) au lieu de les laisser en veille.
- Privilégier le programme éco du lave-linge et du lave-vaisselle.
- Ne pas faire de lessive ou de vaisselle avec des machines à moitié pleines.
- Éviter le sèche-linge quand cela est possible.
- Couvrir les casseroles, éteindre le four avant la fin de la cuisson.
- Préférer un téléviseur plus petit et diminuer sa luminosité.
- Éteindre la box quand elle n'est pas utilisée, allumée 24 heures sur 24 chaque jour de l'année, elle consomme autant que le lave-linge.
- Consulter l'étiquette énergie apposée sur les équipements avant tout nouvel achat : <https://fr.label2020.eu>

- Réduire la consommation d'eau chaude : ne pas utiliser le mitigeur en position intermédiaire tout le temps, installer des mousseurs sur les robinets.
- Régler la température du ballon d'eau chaude à 55 °C et ne pas le laisser fonctionner en cas d'absence prolongée.
- Maîtriser la température du chauffage dans les pièces, et baissez le chauffage pendant les périodes d'absence.
- Bloquer les entrées d'air froid (bas des portes qui donnent sur l'extérieur, cheminées...).
- Fermer les volets dès que la nuit tombe pour garder la chaleur à l'intérieur.
- Améliorer l'isolation de son logement.

Le guide *Réduire sa facture d'électricité* édité par l'ADEME est en téléchargement gratuit : <https://url-r.fr/fYFqz>

tissent cependant pas la validation de toutes les demandes de projets. De plus, ces ZAENR n'engagent pas la commune ou les propriétaires des terrains concernés à la mise en place de projets d'énergies renouvelables.

Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

À noter que les communes peuvent choisir de délimiter des zones d'exclusion des énergies renouvelables.

Nous vous rappelons que la carte est consultable en mairie ou sur le site : <https://url-r.fr/lmHRs>

La Gazette de Pechabou N° 153 mai 2024. Journal municipal trimestriel gratuit, ISSN 3000-649X. **Direction de la publication :** D. Sangay, maire. **Comité de rédaction :** D. Sangay, S. Barrère, O. de Fillipis, B. Lidy-Marie, B. Benetti, M.-O. Flambard (cabinet d'Écrivain-Conseil® JeTePrêteMaPlume). **Photos :** droits réservés. La rubrique associations est composée à partir de textes adressés par les associations. Impression en 320 exemplaires par nos soins. Depuis janvier 2019, *La Gazette* est rédigée selon les règles de l'orthographe rectifiée en vigueur depuis 1990.

Pechabou poursuit le « verdissement » de la flotte de véhicules municipaux

Conformément à ses engagements en matière de développement durable, et après le remplacement de la voiture de service par une Renault Zoé en 2022, le conseil municipal a voté sur le budget 2023 le remplacement du petit véhicule utilitaire des services techniques de la commune par un véhicule électrique.

L'utilitaire précédent, à moteur thermique de marque Piaggio, était âgé, polluant, et son passage au contrôle technique devenait aléatoire. Après avoir envisagé de le remplacer

par un véhicule similaire fonctionnant au GPL ou au gaz naturel liquéfié, les élus ont finalement opté pour un véhicule électrique avec une batterie de taille raisonnable, au vu des kilométrages journaliers effectués, afin de limiter son empreinte écologique.

Cette technologie est particulièrement adaptée pour les services techniques de la commune, qui font de courts trajets avec de multiples arrêts et redémarrages, parcourent peu de kilomètres et peuvent recharger le véhicule aux ateliers municipaux la nuit,



voire pendant la pause méridienne si cela est nécessaire.

Le nouveau véhicule, bleu, de marque Iseki, a été réceptionné au début

du mois d'octobre par les agents des services techniques. Vous aurez inmanquablement l'occasion de le croiser dans Pechabou, si ce n'est déjà fait.

ATTENTION AUX DÉMARCHAGES FRAUDULEUX



En aucun cas, la mairie, établissement public, ne vous fera de recommandation concernant une entreprise privée.

Par conséquent, si vous êtes démarchés (par SMS, téléphone ou à domicile) par une entreprise qui prétend être mandatée par la mairie, méfiance ! Ne communiquez aucune information personnelle et ne laissez rentrer personne chez vous.

Et n'hésitez pas à signaler ce démarchage aux organismes de l'État : <https://signal.conso.gouv.fr>

Vos droits en cas de démarchage à domicile : <https://url-r.fr/ofXUs>

Le PanneauPocket de Pechabou évolue

Pour ceux qui ont l'application, vous avez dû le remarquer, l'application s'est enrichie. Vous avez accès aux informations habituelles en cliquant sur le premier bloc Infos & Alertes. Le second bloc Agenda, vous permet de retrouver tous les événements qui ont lieu sur la commune. Les autres blocs, qui sont amenés à évoluer, contiennent des informations et des liens vers le site de la mairie, du Sicoval ou de l'État. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques si vous jugez qu'une information nécessaire est manquante : www.pechabou.fr/nous-contacter.



PanneauPocket est le média le plus suivi par les habitants pour rester informé. D'octobre 2020 à mars 2024, le nombre d'abonnés au PanneauPocket de Pechabou est passé de 296 à 903, cela représente approximativement 80 % des foyers de la commune. Sur cette période, cela correspond à 121205 lectures, soit plus de 100 lectures/jour.

Et si vous connaissez des personnes qui n'ont pas encore l'appli, n'hésitez pas à en faire la promotion, c'est gratuit, sans publicité et sans traçage.

Réunion publique : présentation du projet de PLU

Le jeudi 28 mars 2024, la concertation pour la révision du PLU s'est poursuivie avec une 3^e réunion publique à laquelle la population a été conviée. La commune a ainsi présenté aux habitants le projet du PLU et notamment :

- le plan de zonage, qui définit la voca-

tion des espaces (urbains, à urbaniser, agricoles et naturels);

- les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui définissent les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur, restructurer ou aménager un quartier ou un secteur.

Vous pouvez trouver la présentation diffusée lors de la réunion : <https://url-r.fr/azXDb>

Pour rappel, les panneaux de concertation du PLU sont affichés en mairie. Cette réunion publique a été l'occasion de présenter trois nouveaux panneaux.

Balades de Pechabou et course d'orientation au Merlet

Tout est en place pour vous accueillir et vous guider...

Deux panneaux d'accueil présentant d'une part les Balades de Pechabou, d'autre part le parcours de course d'orientation du Merlet ont été implantés devant la maison des associations. Ces panneaux ont été conçus avec le concours du service communication et installés par nos agents techniques.

Rappelons que le parcours des balades de Pechabou est dès à présent disponible sur le site www.pechabou.fr/les-balades-de-pechabou et dans sa formule papier à l'accueil de la mairie. Pour les trois boucles proposées, Vic, Maury et Savignol, des panneaux d'orientation, réalisés bénévolement par nos artistes locaux Manu Puente et Jacques Cazette, ont été récemment installés par les services techniques. Envie d'une autre activité de plein air? Un parcours d'initiation à la course d'orientation (CO) a été mis en place au parc du Merlet.

Pour les novices, la course d'orientation est un sport (www.ffcorientation.fr), mais aussi un jeu de piste grandeur nature sur un parcours matérialisé par des points de passage que le coureur doit rejoindre. Il permet aux enfants, et peut-être à certains adultes, de développer, d'appliquer ou de renouer avec les notions d'orientation dans l'espace. Le coureur utilise une des deux cartes, parcours vert initiation (<https://url-r.fr/fOfVS>) et parcours bleu pratique simple (<https://url-r.fr/RJqXs>), et si nécessaire une boussole pour s'orienter sur le parcours. Le circuit et l'ordre des bornes à poinçonner sont définis par un organisateur. Les coureurs doivent, dans un temps le plus court possible, poinçonner un carton témoin de leur passage à chaque borne numérotée.

Notons qu'en juin dernier, avec le soutien de l'APE et le concours de la société Mena, les professeurs de l'école primaire de Pechabou ont pu initier les enfants



de l'école élémentaire à cette discipline. Pourquoi pas vous? Prochainement, un moment convivial ouvert à tous sera proposé pour découvrir cette nouvelle activité. Enfin, toutes ces réalisations ont été possibles

grâce à l'implication de nos agents du service technique. Un grand merci aussi à Jean-Marc Benchimol à l'origine du projet et pour sa contribution à la réalisation du projet de « Course d'orientation du Merlet ».

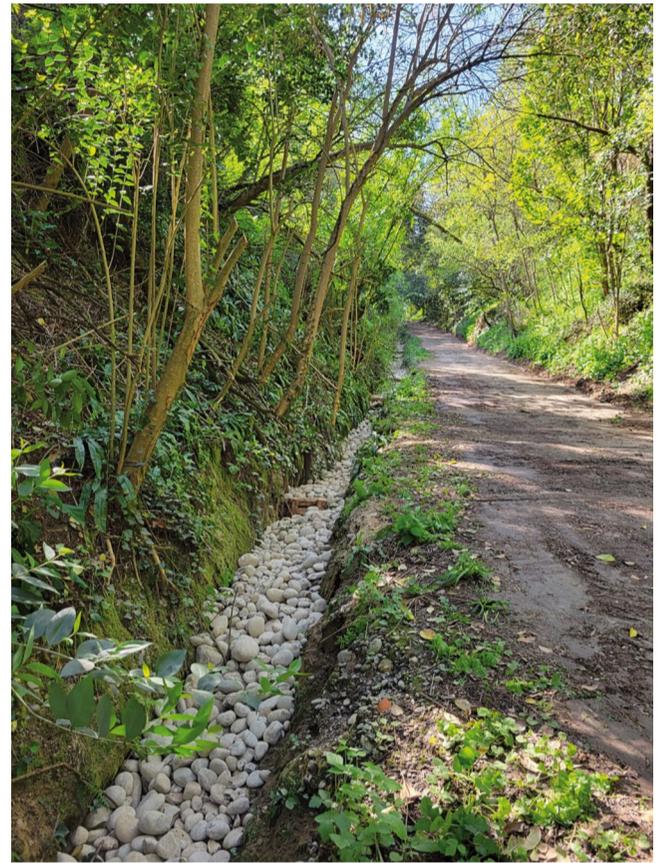
Le chemin du Charme retrouve de sa splendeur

Les ravages causés par les orages de plus en plus fréquents ces dernières années ont perturbé l'écoulement des eaux pluviales des coteaux environnants. Pour remédier à cette situation, la commune, en collaboration avec le Sicoval et le département de la Haute-Garonne, a entrepris des travaux sur plusieurs voies. Notamment sur le chemin de la Source, le chemin d'Al Rival et la traversée de la D813, afin de limiter les risques de coulées de boue sur la route départementale.

Le fossé longeant le chemin du Charme, sous la responsabilité de la commune, joue également un rôle crucial dans la gestion des eaux pluviales provenant de l'avenue d'Occitanie et des versants qui bordent ce chemin. Toutefois, des constats ont révélé que les aménagements existants en haut du chemin ne parvenaient plus à collecter efficacement l'eau, entraînant ainsi une érosion préoccupante du chemin lui-même. De plus, le long des versants (propriétés privées), où la végétation dense prédomine, les résidents ont mis en place des débouchés directs pour les eaux pluviales. Ces eaux se

déversent ensuite dans le fossé du côté droit du chemin, en descente. Ce fossé, ayant subi d'importants dommages au fil des ans, a nécessité de la part de la commune des travaux visant à réguler le débit d'eau, avec pour objectif principal de réduire les risques d'érosion (voir photos). Bien que quelques finitions restent à réaliser au moment de la rédaction de cet article, la majeure partie des travaux a été achevée, permettant ainsi aux piétons et aux cyclistes de réinvestir le chemin du Charme en toute sécurité.

Les riverains ont également contribué à l'amélioration du système de drainage. En 2023, en prévision des travaux récents, nous les avons consultés pour planifier des aménagements visant à harmoniser l'écoulement des eaux (pluviales et assainissement après traitement) sur leurs terrains respectifs. En outre, pour garantir l'efficacité des travaux réalisés, nous leur avons demandé d'assumer l'entretien des versants de leur propriété. Ceci comprend la coupe des arbres morts et leur évacuation, afin de



prévenir la formation d'obstacles dans le fossé par glissement de terrain. De plus, nous leur avons recommandé d'installer des conduites d'eau pluviale jusqu'au fossé (pour le versant droit) et jusqu'à un regard spécialement aménagé en limite de propriété (pour le versant gauche).

ACTION SOCIALE - CCAS

Beau succès pour les ateliers mémoire!

Une vingtaine de Pechaboliens a pu participer aux ateliers mémoire (18 et 25 mars) proposés par le CCAS et animés bénévolement par Anne-Marie Saunier. Au programme : le fonctionnement de la mémoire, les différentes formes de mémoire, la mémoire et les 5 sens à travers des apports théoriques et des exercices réalisés dans la bonne humeur!

De nouveaux ateliers seront mis en place à la rentrée de septembre. Uniquement sur inscription. Le nombre de participants sera limité à 15.



LE CLAS FÊTE LA FIN DU 2^E TRIMESTRE!

La chasse aux œufs dans le parc de la mairie a été un moment fort apprécié par les enfants.



MÉDIATHÈQUE – CULTURE

UN VOYAGE POÉTIQUE ET HUMANISTE AVEC MYMYTCHELL



Vendredi 15 mars, l'artiste, compositrice et interprète Mymytchell a su conquérir le cœur du public de la médiathèque. En alternant humour et sérieux, elle a présenté un spectacle original, poétique et surtout humaniste. L'artiste nous a interrogés sur le monde, la vie et ses luttes. Un grand moment savoureux!

Soirée méditation zen du jeudi 4 avril

Début avril, devant un public intéressé, Lætitia Mayeur et Richard Seff, de l'association Zen de Pechabou, ont présenté la méditation zen. Ils ont abordé l'origine, la philosophie du zen et bien sûr comment pratiquer cette méditation.

Le zen est une branche japonaise du bouddhisme qui met l'accent sur la méditation dans une posture assise dite de zazen. Cette posture importante permet de parvenir à l'éveil, d'être uniquement dans l'instant présent sans but précis. Le zazen aide à se connaître soi-même.

Ils ont également pu communiquer sur leur activité régulière qui se déroule tous les lundis de 12 h à 13 h 15 à la Maison des associations. ↓



Une démonstration enjouée pour les petits mélomanes en herbe!

L'association Musique à Pechabou a profité de la grande proximité de la médiathèque avec l'école pour offrir une séance de démonstration aux petits! Sam a su les guider dans la bonne humeur et l'heure est passée très vite... Peut-être deviendront-ils de futurs musiciens? →





Un cinémapéro plein de convivialité au CIP : un succès partagé!

Samedi 9 mars dernier, le comité italien de Pechabou (CIP) a ouvert ses portes à 48 participants pour sa soirée mêlant cinéma et apéro. L'ambiance était empreinte de chaleur et de convivialité, dès l'accueil jusqu'au délicieux dessert qui a clôturé la soirée.

À en croire les retours, cette expérience fut des plus agréables, un moment où le plaisir de partager l'instant présent était palpable.

Le film projeté a également remporté un vif succès auprès de la majorité des spectateurs. Basé sur une histoire, il a su captiver les esprits et susciter des émotions partagées. Pour un prix modique de seulement 8 euros, les participants ont pu profiter pleinement de cette soirée riche en rencontres et en découvertes. Une preuve supplémentaire que le CIP continue de cultiver un environnement accueillant et inclusif pour tous.

Escapade estivale, pour les aînés au Cap d'Agde!

Le club des aînés La Joie de Vivre vous offre une occasion de vivre une journée inoubliable au Cap d'Agde le mercredi 12 juin 2024.

Au programme, un déroulé minutieusement planifié pour vous garantir une expérience enrichissante : départ de Pechabou à 7 h, avec une pause bienvenue à Narbonne pour une visite d'une chocolaterie. Ensuite, cap sur le Cap d'Agde, où vous pourrez savourer un délicieux déjeuner au restaurant sur le port.

La journée se poursuivra avec une promenade en bateau d'une heure, à bord des Bateaux Agathois à 14 h 30. Ensuite, un petit train, situé à seulement 100 mètres à pied du bateau, vous emmènera pour une visite guidée du Cap d'Agde d'une durée de 1 heure et 10 minutes.

Pour les adhérents, le tarif est de 60 euros, et pour les non-adhérents, 80 euros.

Afin de mieux organiser cette visite, nous vous prions de bien vouloir vous préinscrire avant le 30 avril 2024 auprès de Maité au 06 25 12 55 80 ou de Nicole au 06 72 62 57 91.



Petit marché gastro, tous les mercredis sous la halle

Chaque mercredi, à partir de 17 h 30, faites votre marché à Pechabou. Retrouvez sous la halle :

- Les produits italiens (pâtes, lasagnes, fromages, charcuteries...) du traiteur et épicerie fine italienne Dolce Vita.
- Les pains de Joël, à commander avant le mardi 12 h sur petitspains.fr et livrés pour vous dans leur sac en coton au bar le mercredi. Paysan, à graine, aux fruits, pain de mie... Allez voir son catalogue!
- Les légumes ultras bio et de saison de Thierry Duprat (à partir de juin), cultivés à Clermont-le-Fort.

Le marché recherche d'autres produits (fruits, fromages, viandes, fleurs...).

N'hésitez pas à proposer vos contacts intéressés au bar, contact@pechanous.org.

Bar du Bout de la Colline, ouvert tout l'été!

Le Bar du Bout de la Colline vous accueille tous les mercredis et vendredis soir, même pendant les vacances d'été, de 18 h à 21 h. Il reste ouvert pour vous, et vous propose tout un programme d'animation (à coller sur votre frigo!).



À savoir, tous les vendredis, et les samedis de concert, un food truck est invité pour vous proposer sa cuisine.

PROGRAMME DES RÉJOISSANCES

- Bar fermé le vendredi **7 juin** (les élections européennes du 9 juin se dérouleront dans la salle)
- Vendredi **14 juin**, soirée accords vins/fromages-charcuteries au bar, avec Edgar, notre fournisseur de vins, et Dolce Vita, notre traiteur-épicerie fine italienne, présent tous les mercredis soir sous la halle. Réservations sur www.pechanous.org
- Samedi **29 juin**, à partir de 19 h 30, apéro-concert avec le trio KazBaK, c'est une rencontre autour des musiques d'Europe de l'Est, électro et hip-hop entre une contrebasse, une batterie et une clarinette.
- Samedi **27 juillet**, à partir de 19 h 30, apéro-concert avec le duo irlandais celtique Magic Whale. Ça faisait longtemps qu'on voulait vous faire danser la gigue irlandaise sur la terrasse. Et c'est cet été!
- Samedi **24 août**, à partir de 19 h 30, apéro-concert percus et accordina de Fred Bambou et Didier Dulieux. Didier Dulieux et Fred Bambou vont extraire de tout ce fatras une musique enjouée, parfois virtuose, toujours émouvante, et terriblement entraînante pour un apéro d'été où il est permis de danser!

Et plein d'autres réjouissances à la rentrée!

UN PRÉSENT POUR NOUS

8 juin l'atelier de fin d'année (grp. 1)

29 juin l'atelier de fin d'année (grp. 2)

AGENDA

LUNDI 13 MAI

- Atelier d'écriture. Complet. *Médiathèque*

MERCREDI 15 MAI

- Bébés lecteurs. Entrée libre. Pour les 0-3 ans. *Médiathèque*

JEUDI 16 MAI

- Repas intergénérationnel. *CCAS*

SAMEDI 18 MAI

- Pecha'bout de laine. Entrée libre. Tout public. *Médiathèque*

SAMEDI 25 MAI

- À partir de 19 h 30, apéro-concert avec *Boogie Boolga*, blues. *Bar du Bout de la Colline*

LUNDI 27 MAI

- Activité Scrabble-goûter de 14 h 30 à 16 h organisée avec le CCAS. Sur inscription. *Médiathèque*

VENDREDI 31 MAI

- Soirée dolce vita à partir de 19 h 30 organisée par le Comité Italien de Pechabou. *Bar du Bout de la Colline*
- Concert d'Araëlle à partir de 20 h 30. Sur inscription. *Médiathèque*

LUNDI 3 JUIN

- Club lecture. Entrée libre. Adultes. *Médiathèque*

MERCREDI 5 JUIN

- Bébés lecteurs. Entrée libre. Pour les 0-3 ans. *Médiathèque*

LUNDI 10 JUIN

- Atelier d'écriture. Complet. *Médiathèque*

VENDREDI 14 JUIN

- Soirée accord vins/fromages-charcuteries. *Bar du Bout de la Colline*

SAMEDI 15 JUIN

- Pecha'bout de laine. Entrée libre. Tout public. *Médiathèque*

LUNDI 17 JUIN

- Activité Scrabble-goûter de 14 h 30 à 16 h organisée avec le CCAS. Sur inscription. *Médiathèque*

JEUDI 20 JUIN

- Repas intergénérationnel. *CCAS*

SAMEDI 29 JUIN

- À partir de 19 h 30, apéro-concert avec le trio *KazBaK*, jazz. *Bar du Bout de la Colline*

SAMEDI 6 JUILLET

- Fête de l'été. *Comité des fêtes* *Bar du Bout de la Colline*

SAMEDI 27 JUILLET

- À partir de 19 h 30, apéro-concert avec le duo irlandais celtique *Magic Whale*. *Bar du Bout de la Colline*

SAMEDI 24 AOUT

- À partir de 19 h 30, apéro-concert percus et accordina *MFred Bambou* et *Didier Dulieux*. *Bar du Bout de la Colline*

30 AOUT/1^{ER} SEPTEMBRE

- Fête de Pechabou.

CCAS

- **Tous les lundis** de 14 h 30 à 17 h, les ateliers numériques, salle du conseil
- **Tous les mercredis** de 9 h à 11 h, le café des parents, salle des Glaces

Vous venez d'avoir 16 ans, pensez à vous faire recenser



Ce parcours est obligatoire pour passer :
 vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
 vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

À partir de l'âge de 16 ans, il est impératif pour les jeunes Français de se faire recenser, que ce soit en ligne ou en se rendant à la mairie de leur lieu de résidence.

Il est important de distinguer le recensement citoyen des recensements de la population organisés par l'INSEE, qui visent à établir les chiffres officiels de chaque commune. Le recensement citoyen permet à l'Administration d'inscrire automatiquement les jeunes recensés sur les listes électorales, leur donnant ainsi le droit de voter dès l'âge de 18 ans, sans nécessiter d'autres démarches.

QUI EST CONCERNÉ ?

Depuis le 1^{er} janvier 1999, le recensement est obligatoire et concerne tous les jeunes Français.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la professionnalisation des armées et a été mise en place pour remplacer le service militaire obligatoire. La loi du 28 octobre 1997 a instauré un nouveau service national, mettant en place un parcours de citoyenneté composé de trois étapes obligatoires : l'enseignement de défense en classe de 3^e et de 1^{re}, le recensement à l'âge de 16 ans, et la journée défense et citoyenneté (JDC) suivie de la remise d'un certificat de participation.

Le recensement concerne tous les jeunes Français, filles et garçons, âgés de 16 à 25 ans. Il doit être effectué dans les trois mois suivants le 16^e anniversaire. Passé ce délai, une régularisation doit être effectuée auprès de la mairie du domicile avant le 25^e anniversaire. Les personnes acquérant la nationalité française entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité.

QUELLES PIÈCES JUSTIFICATIVES FOURNIR ?

Pour réaliser le recensement, des pièces justificatives sont nécessaires, telles qu'une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité, passeport)

ou tout document prouvant la nationalité française, ainsi que le livret de famille des parents ou un acte de naissance avec filiation.

COMMENT SE FAIRE RECENSER ?

Le recensement peut être effectué en ligne sur le site Mon service public (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870), en veillant à disposer des pièces justificatives numérisées, ou bien en se rendant directement à la mairie. En cas d'impossibilité, un représentant légal peut effectuer la démarche.

QUELS DROITS PROCURENT LE RECENSEMENT ?

À l'issue du recensement, une attestation est délivrée. Il est important de conserver précieusement l'original de cette attestation, car elle confère certains droits, tels que la possibilité de passer des examens et concours soumis à l'autorité publique (baccalauréat, permis de conduire, etc.) et l'inscription automatique sur les listes électorales, sous réserve de remplir les conditions légales. En cas de changement de situation (état civil, déménagement, absence de plus de 4 mois, etc.) jusqu'à l'âge de 25 ans, il est nécessaire de signaler ces changements au centre du service national.

Des papiers, pour tous les jours, pour voyager...

Pour toute première demande ou tout renouvellement de titres d'identité (carte nationale d'identité, passeport...), vous trouverez rapidement un lieu et une date sur www.rendezvouspasseport.ants.gouv.fr.



Un forage à réaliser ou à régulariser, simplifiez-vous les démarches

Tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique doit obligatoirement être déclaré en mairie au moins un mois avant le début des travaux.

Le déclarant, l'entreprise de forage dans le cas d'un nouvel ouvrage ou le propriétaire dans le cas d'une

régularisation, pourra directement déclarer son forage sur le service en ligne Duplos : <https://duplos.developpement-durable.gouv.fr>.

À l'issue du processus de télédéclaration, le Cerfa n° 13837*03 sera rempli numériquement grâce au formulaire renseigné, puis

envoyé automatiquement par courriel aux différentes parties prenantes.

En parallèle, le Cerfa reste disponible au format papier ou numérique (<https://url-r.fr/WSZFL>), il vous sera demandé de le retourner rempli et signé à la mairie.



Pour votre santé, le Sicoval vous propose...

Cinq ateliers pour les aidants familiaux de personnes âgées, mieux comprendre, mieux accompagner et prendre du recul seront les thématiques abordées.

- Atelier 1, jeudi 16 mai 14 h/16 h : apprendre à apprendre le numérique.
- Atelier 2, jeudi 23 mai 14 h/16 h : aborder les repas avec mon proche.
- Atelier 3, jeudi 30 mai 14 h/16 h : comprendre mon proche.
- Atelier 4, jeudi 6 juin 14 h/16 h : prendre soin de soi.
- Atelier 5, jeudi 13 juin 14 h/16 h : la fragilité, mon proche est-il concerné ?

Possibilité de venir avec votre proche, nous lui proposerons une activité animée par un professionnel afin que vous puissiez profiter de ce moment pour vous.

S'inscrire au 06 36 20 88 32 ou par courriel : kim.iker@i2ml.fr



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR TROUVER VOTRE MÉDECIN TRAITANT

La CPTS Portes du Lauragais (communauté professionnelle territoriale de santé, www.cptsportesdulauragais.fr)

s'investit pour que chaque habitant du territoire ait accès à un médecin traitant.

Afin de vous aider au mieux, vous pouvez contacter la communauté via le formulaire en ligne :

<https://url-r.fr/ZrTGO>.

Renseignements au 07 66 77 34 63



Envie d'apprendre gratuitement le jardinage

Le jardin pédagogique à la déchèterie de Montgiscard accueille chaque mois des ateliers de jardinage « Mon jardin zéro déchet » animés par un groupement d'associations. Gratuits et ouverts à tous, ces ateliers ont pour objectif de faire

découvrir aux usagers des solutions de valorisation alternatives à celle de l'apport en déchèterie des végétaux ainsi que des techniques de jardinage au naturel. Decoset compte au total 5 jardins pédagogiques situés sur les déchèteries de notre territoire (Gre-

nade, Cugnaux, Plaisance-du-Touch, Gragnague et Montgiscard).

Vous trouverez l'ensemble du programme 2023-2024 ici : <https://url-r.fr/dhqdx>.

Et une page expliquant les jardins pédagogiques : <https://url-r.fr/JGyQm>.

Optez pour la Gazette numérique, une gazette augmentée !

VIDÉOS, PHOTOS, LIENS ET D'AUTRES FONCTIONNALITÉS À VENIR

www.pechabou.fr/choix-format-gazette

Mots mêlés

La solution au prochain numéro...

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> <i>Projet</i> | <input type="checkbox"/> <i>ZAENR</i> |
| <input type="checkbox"/> <i>Panneaux</i> | <input type="checkbox"/> <i>Réduire</i> |
| <input type="checkbox"/> <i>Énergies</i> | <input type="checkbox"/> <i>Eau</i> |
| <input type="checkbox"/> <i>Chemin</i> | <input type="checkbox"/> <i>Techniques</i> |
| <input type="checkbox"/> <i>Renouvelables</i> | <input type="checkbox"/> <i>Fosée</i> |
| <input type="checkbox"/> <i>Parcours</i> | <input type="checkbox"/> <i>Mémoire</i> |
| <input type="checkbox"/> <i>Orientation</i> | <input type="checkbox"/> <i>Apéro</i> |
| <input type="checkbox"/> <i>Électricité</i> | <input type="checkbox"/> <i>Médiathèque</i> |
| <input type="checkbox"/> <i>véhicule</i> | <input type="checkbox"/> <i>Production</i> |
| <input type="checkbox"/> <i>Ateliers</i> | <input type="checkbox"/> <i>Concert</i> |
| <input type="checkbox"/> <i>Travaux</i> | <input type="checkbox"/> <i>Forage</i> |

C Q T P R O J E T R E C N O C U
U E G Q S R U O C R A P U Y P Y
K C T E X N O I T C U D O R P Q
V H R I U H L N E L U C I H E V
Z T N E C N O I T A T N E I R O
S R E U N I X E X U A E N N A P
E A A L A O R H N J P T H Q Z R
U V Z O D E U T G E E S K F M M
Q A O E F D F V C E R C W N L E
I U Y H R O K Ç E E O G H I O R
N X C H S I B F I L L Q I M M I
H C H S M I O L O W A E X E A U
C G E S H Z E M N R Q B Y H S D
E B H P U T E P E E A R L C O E
T M M B A G J Y C M K G O E O R
M E D I A T H E Q U E P E D S B